

La SCIC Petite Enfance (Société Coopérative d'intérêt Collectif), support territorial de projets et de gestion

Durée et dates :

1 jour
- 15 mai 2014 à Rennes
- 25 septembre 2014 à Niort

Tarif :

Voir page 25

Lieux :

- Rennes en mai
- Niort en septembre
Autres départements nous consulter

Intervenant :

Pierre Yves JAN,
consultant associé

Pensez à une formation sur-mesure, les experts Cerise viennent sur votre territoire pour une formation personnalisée.

CERISE est exonérée de TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Enregistrée sous le numéro 53.35.08466.35 auprès du préfet de Région Bretagne

Objectifs

Acquérir des connaissances sur le développement de projets petite enfance :

- impliquant plusieurs parties prenantes, dont les professionnels ;
- dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec le statut SCIC, (loi de 2001)
- en capacité de répondre à l'évolution des besoins des parents.

Public

Technicien-nes et élu-es de collectivités locales exerçant des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, ou en phase d'étude de transfert de compétences

Technicien-nes et élu-es d'institutions et associations socio-éducatives ou d'organisations socio-économiques intéressées par le développement concerté de services d'accueil de jeunes enfants innovants et réactifs.

Contenu

1^{er} temps : Présentation du statut SCIC et de ses enjeux

Recueil des questionnements des participants

- Introduction sur les principes coopératifs et des outils d'analyse des dynamiques de l'économie sociale et solidaire.
- Etude des statuts de SCIC : catégories de sociétaires-coopérateurs, investissement parts sociales, collègues et gouvernance.
- Grille d'analyse comparative de la SCIC par rapport à d'autres formules de gestion : quelles différences et valeurs ajoutées vis-à-vis de l'associatif ? du secteur privé lucratif ? : quelles implications des parties prenantes ? quels effets sur le lien avec les collectivités territoriales ? quelles inscriptions dans les réseaux ? quels leviers pour des services innovants ?

2^{ème} temps : Analyse des projets identifiés par les participants

A partir de situations rencontrées par les participants, et de cas-types, analyse des intérêts et limites d'une SCIC :

- Identification des conditions de réussite.
- Les choix préalables au montage d'une SCIC ou à la transformation d'une association ou coopérative existante.
- Les démarches et appuis possibles, dont la mutualisation entre projets.

Méthode pédagogique

- Recueil critique de situations rencontrées par les participants
- Apport de connaissances, d'outils d'analyse, de sources (expériences et bibliographie)
- Retours du formateur et du groupe sur les projets des participants

Grille tarifaire

	Tarif par personne Module 1 jour	Tarif par personne Module 2 jours
Associations moins de 10 salariés-e-s	250 €	400 €
Collectivités de moins de 10 000 habitants Ou organismes de 10 à 50 salarié-e-s	300 €	500 €
Collectivités de 10 000 à 50 000 habitants Ou organismes de plus 50 salarié-e-s	400 €	700 €
Collectivités de plus de 50 000 habitants	500 €	800 €

CERISE est exonérée de TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Enregistrée sous le numéro 53.35.08466.35 auprès du préfet de Région Bretagne

Formulaire d'inscription



Merci de nous retourner ce formulaire de d'inscription dûment rempli :

- par **mail** à info@cerise.coop

- par **téléphone** : 09 79 29 15 93

- par **courrier** à CERISE - 11 Square de Galicie - 35200 Rennes

Structure :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Siret : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

Responsable formation :

M. Mme

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Participant-e à la formation (merci de bien vouloir remplir autant de fiches que de participant-es) :

M. Mme

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Se préinscrit à la formation :

Intitulé de la formation :

Date retenue :

Souhaite être contacté-e en vue d'une intervention sur site

Organisme de prise en charge :

Nom de l'organisme à facturer, si différent du commanditaire :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Interlocuteur :

Tél. : E-mail :

Règlement - Le règlement doit s'effectuer au moment de l'inscription.

Acompte 50 % :€

Chèque n° Banque :

Ou mandat administratif pour les collectivités

Conditions générales d'inscription



Inscription :

Toute inscription à une formation est confirmée par écrit au moyen d'un bulletin d'inscription, accompagné d'un acompte de 50% du coût pédagogique. Utiliser un bulletin d'inscription pour chaque formation, au moins un mois avant le début de la formation.

Toute inscription est validée par l'employeur ou une personne mandatée.

En cas de prise en charge du coût pédagogique par un organisme payeur extérieur autre que l'employeur, un engagement écrit de prise en charge des frais doit être transmis à CERISE, au moins 15 jours avant le début de la formation.

Tarif :

Les prix indiqués pour chaque formation, ne comprennent pas les frais de repas, et de transport qui sont à la charge des stagiaires (sauf mention contraire).

Validation de l'inscription :

A la réception du bulletin d'inscription, un programme de la formation, accompagné d'une convention de formation est envoyé. Un exemplaire de la convention est à retourner à CERISE avant le début de la formation.

Annulation et abandon:

Une fois la convention signée, l'inscription est définitive. Toutefois si un stagiaire ne peut participer à la formation, il peut être remplacé par une autre personne de la même structure. Dans ce cas, CERISE doit en être informée par écrit au plus vite et en tout état de cause avant le début de la formation.

Si un stagiaire inscrit n'est pas remplacé, l'acompte de 50% sera conservé au titre de dommages et intérêts.

CERISE se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de la formation. Les stagiaires sont prévenus par écrit au plus vite.

Convocation :

15 jours avant la formation, une convocation est adressée aux stagiaires mentionnant les horaires exacts et le lieu de la formation.

Modalités de paiement :

Toute formation commencée est due en totalité.

La facturation de la formation se fait au 1^{er} jour de la formation. Le solde est à régler à réception de facture.

Après la dernière journée de formation, une attestation de présence est adressée à l'employeur, sous réserve du règlement intégral de la formation.